

Conditions Générales de Ventes - Restaurant 2010

Tous nos prix s'entendent taxes comprises au taux de T.V.A. en vigueur au moment de la manifestation.

Nos tarifs sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

Nos tarifs sont garantis par le versement d'arrhes équivalant à 30% du montant prévisionnel de la prestation à fournir.

Votre réservation sera confirmée à réception des arrhes.

Afin de garantir la cohérence de qualité de service, les prestations seront exclusivement fournies par nos soins, sauf autorisation préalable.

Les salles de restaurant sont à votre disposition :

Jusqu'à 17 heures pour votre déjeuner

Jusqu'à 1 heure du matin (heure de fermeture légale) pour votre dîner

Le choix des menus doit être communiqué 10 jours à l'avance.

Les prestations de restauration seront facturées sur la base du nombre de personnes confirmé par écrit au service des banquets au moins 5 jours francs avant la date de la manifestation. Lorsque le nombre de participants est supérieur à celui annoncé, la facturation se fera sur la base du nombre réel effectif de participants.

Il est également à noter que le restaurant peut se voir dans l'obligation de choisir un plat différent pour ces convives supplémentaires.

Réservation exclusive d'une ou plusieurs salles de restaurant pour le dîner :

La réservation du Grand Salon et de la Bibliothèque entraîne l'obligation de réserver au moins 6 chambres.

La réservation de la « Bibliothèque » seule n'engage pas la réservation de chambre.

Conditions d'annulation :

Les arrhes versées ne seront en aucun cas remboursées.

BAREME DE FRAIS :

Annulation totale ou partielle:

*jusqu'à 40 jours de l'arrivée : sans frais

*entre 39 et 30 jours de l'arrivée : 50% du montant total annulé sera facturé

*entre 29 et 15 jours de l'arrivée : 75% du montant total annulé sera facturé

*entre 14 et 0 jours de l'arrivée : 100% du montant total annulé sera facturé

Facturation et conditions de paiement

Les arrhes représentent l'équivalent de 30% du montant prévisionnel de la manifestation.

Le solde sera à régler sur place à l'issue de l'événement ou il devra intervenir au plus tard 30 jours après la réception de notre facture : possible par chèque bancaire, par virement ou par carte de crédit. Au-delà, une pénalité de retard de 10% du montant total sera appliquée.

La facturation des extras reste à la charge du client.

Cartes de paiement acceptées : Carte Visa, Eurocard, Master card, Amex, Diners

Dans le cas où le paiement interviendrait en devises étrangères, le taux de change utilisé serait celui en vigueur à l'hôtel le jour du paiement.

Assurance

Le restaurant ne peut être tenu pour responsable des détériorations, casse ou vol des objets entreposés par le client.

Dans le cas de détérioration du fait du client ou de ses invités, le client s'engage à remettre en état, et à ses frais, les lieux qui ont été occupés.

Le restaurant recommande au client de souscrire à une assurance lors de manifestations importantes avec entreposage de matériel.

La direction se réserve le droit d'annuler tout contrat si des événements de force majeure l'y contraignent (dégâts des eaux, incendie...).

Litiges

En cas de litige, l'attribution des compétences est faite aux tribunaux du lieu de situation de l'hôtel restaurant (Tribunal d'Annecy).